

L'accès aux droits culturels : Quelles pratiques dans les associations de lutte contre les exclusions ?

Les associations adhérentes de la FNARS n'oublient pas l'importance de l'accès à la culture en dépit des difficultés à mener des projets. C'est ce qu'a montré une enquête menée en 2011 par la Fédération. Quelles pratiques, quelles difficultés, quelles attentes ? Autant de réponses qui vont permettre à la FNARS de poursuivre son action culturelle dans les années à venir.

La culture dans les textes

« *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national* ». L'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions réaffirme le droit fondamental que constitue l'accès à la culture et en fait un objectif national.

L'accès à la culture ne doit pas être un sujet à la marge. Il doit être traité comme complémentaire des dispositifs d'accompagnement vers le logement, la santé ou l'emploi.

Un réel enjeu pour le réseau FNARS

S'inscrivant dans le cadre de cette loi, la FNARS a engagé depuis 2010 un travail sur l'accès aux droits culturels pour les personnes accompagnées dans son

réseau. Soutenue par le ministère de la Culture et de la communication, cette action poursuit deux objectifs : rappeler que l'accès aux droits culturels est partie intégrante de la mission d'accompagnement des associations de lutte contre les exclusions, et défendre auprès des pouvoirs publics l'importance du soutien à l'accès de tous à l'offre et à la pratique culturelle.

Menée à l'occasion de l'élaboration du *Livre blanc de l'accompagnement social*, une enquête nationale auprès des travailleurs sociaux et des usagers a montré en 2010 que 67 % des adhérents considèrent que l'action culturelle constitue une expertise thématique prise en compte dans leur établissement et qu'elle s'inscrit dans le cadre de partenariats extérieurs.

Cette enquête a également mis en avant le caractère préventif de l'action culturelle, qui maintient le lien social pour les personnes accompagnées.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions

Article 140

« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs.

Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial et l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion.

L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

Au titre de leur mission de service public, les établissements culturels financés par l'Etat s'engagent à lutter contre les exclusions ».

Un état des lieux riche d'enseignements

En 2011, la FNARS a poursuivi son action en menant une enquête sur l'accès à la culture au sein du réseau. Sur la base des réponses en ligne de 190 établissements, un premier état des lieux a pu être dressé sur la place occupée par la culture dans notre réseau. Il révèle que la culture suscite l'intérêt des adhérents bien qu'elle occupe une place en retrait dans l'accompagnement social proposé.

1 - Une thématique présente, mais non prioritaire

La place de la culture au sein des établissements est attestée par la présence d'activités culturelles proposées directement par l'immense majorité des établissements (9 sur 10). Il faut de plus noter que les trois quarts des établissements ont même intégré la dimension culturelle à leur projet associatif ou d'établissement, soit comme un élément du parcours d'insertion des personnes accompagnées, soit comme un accès à un droit fondamental et à la citoyenneté.

Pour autant, même si on voit bien qu'elle bénéficie d'un intérêt certain, la culture n'est en revanche pas reconnue au même titre que d'autres axes d'insertion tel que l'emploi, le logement ou la santé. En effet, seules 44 % des structures font figurer la culture dans le livret d'accueil et 36 % intègrent la culture dans le projet personnalisé d'accompagnement.

Ces statistiques témoignent, alors même qu'on a affaire à des établissements sensibles à cet enjeu, que la culture n'occupe pas la même place que les autres thématiques dans l'accompagnement social. On peut en effet relever l'écart qui existe entre la volonté politique évidente d'intégrer la culture dans le projet associatif et le peu de visibilité qui est donnée à la culture dans les services proposés aux personnes accueillies.

2 - L'implication des salariés comme moteur

Les structures s'appuient sur différents éléments pour faciliter l'accès à la culture :

- Il existe ainsi, dans 60 % des cas, un salarié référent sur la thématique culturelle.
- Le développement de partenariats avec des structures culturelles est également très présent (plus des 2/3).
- L'intervention d'artistes en interne a déjà eu lieu dans plus de la moitié des structures.

Toutefois, ces efforts sont loin de faire l'unanimité au sein des structures qui les mènent : plus de la moitié déclarent ainsi que les projets et partenariats à dimension culturelle ne sont pas portés par l'ensemble de l'équipe éducative.

Autre point délicat : le financement. Dans 6 cas sur 10, la culture n'est pas notifiée dans les conventions financières générales, ce qui témoigne du fait que la culture ne fait pas partie intégrante de la politique globale des structures. De la même façon, 80 % des structures ne bénéficient pas de subventions spécifiques pour les actions culturelles. Toutefois, même si la proportion est faible (moins de 10 %), on observe que certains établissements ont réussi à inscrire la culture dans un axe particulier de conventionnement.

3 - Des projets culturels de nature très diversifiée

L'accès à l'offre locale est un premier moyen de favoriser l'accès à la culture. Les structures peuvent, la plupart du temps, s'appuyer sur des dispositifs facilitant l'accès à la culture (pass, tarifs réduits). Plus de 80 % d'entre elles déclarent être destinataires d'informations culturelles locales. Elles les diffusent en interne, dans un effort général pour orienter les personnes accueillies vers les structures culturelles ou socio-culturelles.

Qui a répondu à l'enquête ?

190 questionnaires ont été retournés, ce qui correspond à un taux de participation semblable aux autres enquêtes menées par la FNARS et témoigne d'un véritable intérêt autour de cette thématique.

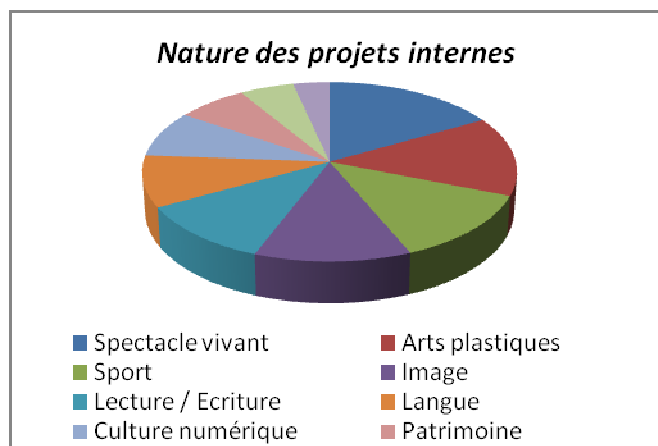
Point important à signaler : les établissements qui ont répondu à cette enquête sont, dans leur grande majorité, convaincus que la culture a sa place dans le champ du travail social. Ainsi, la question « **Pensez-vous que l'ouverture à la culture, aux loisirs et au sport fasse partie de vos missions ?** » obtient **97 % de réponses positives**.

Il faut donc avoir présent à l'esprit que les résultats présentés caractérisent une frange particulière de l'ensemble de nos adhérents, déjà sensible à l'enjeu culturel.

Au-delà de ce critère commun, on a bien à faire à des établissements dont les activités sont différenciées (Hébergement d'insertion ou d'urgence, accueil de jour, IAE, CADA, etc.) et qui accueillent des publics distincts et variés.

Les sorties culturelles en dehors de l'établissement et la mise à disposition de billets d'entrée font partie des actions de base, largement répandues au sein des associations. Malgré tout, ces actions ne semblent pas entièrement abouties dans la mesure où moins d'un établissement sur deux met en place des facilités en termes de transport ou de garde d'enfants.

Les projets culturels réalisés en interne sont bien présents, car près de 6 établissements sur 10 en organisent. De plus, il est à noter que ces actions sont bien intégrées dans les pratiques professionnelles des structures puisque 40 % d'entre elles les mènent depuis plus de 5 ans.

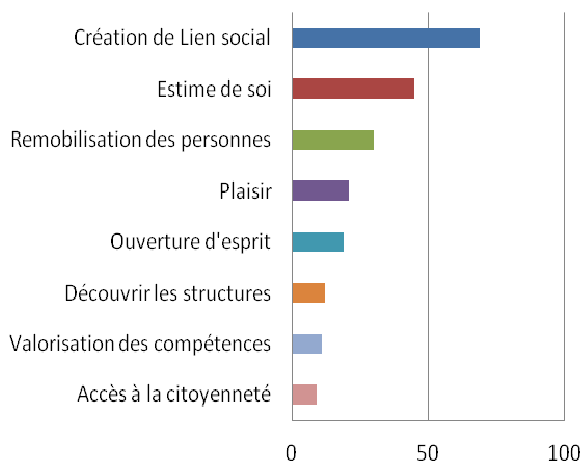


4 - La culture, génératrice de lien social pour les personnes accompagnées

La quasi-totalité des répondants s'accorde sur la pertinence de la thématique culturelle dans leur travail.

Ainsi les réponses à la question ouverte sur l'apport de la culture dans l'accompagnement social montrent que la culture est perçue positivement pour sa capacité à créer du **lien social** (44 % des répondants, un score très élevé pour une réponse à une question ouverte). La culture permet une **ouverture vers l'extérieur** et une **sortie de l'isolement**.

Les effets bénéfiques de l'accès à l'offre culturelle cités par les travailleurs sociaux

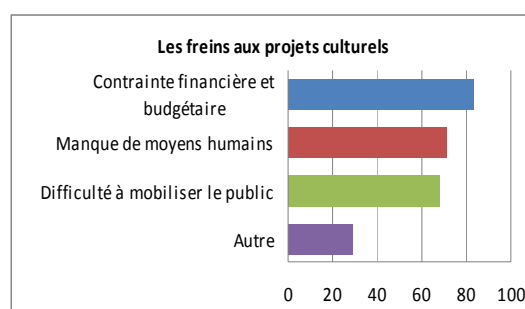


La culture peut également permettre d'améliorer **l'estime de soi**, voire de remobiliser les personnes accueillies en favorisant la prise de recul et l'élaboration d'un projet.

Le **plaisir** des bénéficiaires apparaît comme une dimension importante, notamment parce que des sorties culturelles permettent de s'évader d'un quotidien parfois lourd.

Enfin, ont également été mentionnés l'**ouverture d'esprit qu'elle** apporte, le fait de **découvrir et s'approprier les structures** existantes ou de découvrir la culture française. Tout comme la faculté à **faciliter le travail de l'intervenant social** en enrichissant la relation avec les personnes suivies.

5 - Deux obstacles majeurs, les moyens humains et financiers



Le manque de ressources des établissements ressort en tête des obstacles mentionnés concernant la mise en œuvre de projets culturels :

- la forte **contrainte financière et budgétaire** est évoquée dans plus de la moitié des réponses.
- le **manque de moyens humains** est quant à lui cité plus d'une fois sur trois : manque de temps des équipes, chacun étant pris par ses missions respectives et ne pouvant se concentrer sur les questions culturelles ; et absence de personnel véritablement qualifié dans ce domaine (ou de formation).

Ces contraintes engendrent une implication inégale selon les personnes, parfois au sein de la même équipe, en fonction de l'importance accordée à l'action culturelle.

La difficulté à mobiliser les personnes accueillies apparaît comme une autre contrainte fondamentale. A cela, de nombreuses raisons :

- la lourdeur des problématiques rencontrées par les personnes ;
- le turn-over des publics qui empêche la tenue d'actions sur le long-terme ;
- le repli par rapport à la société. La faible motivation ;
- le ras-le-bol du collectif ;
- une exclusion ressentie des réseaux culturels, lesquels ne font pas forcément un effort d'ouverture.

6 - Les attentes du réseau FNARS

Les obstacles au développement de la culture dans les établissements sont donc de plusieurs ordres : financiers, humains, organisationnels, liés aux pratiques professionnelles... autant de pistes d'amélioration à travailler.

La moitié des répondants expriment le besoin de voir se développer la mise en réseau sur les questions culturelles, et ce à différents niveaux :

◆ Entre les établissements sociaux eux-mêmes, en favorisant le retour d'expériences et leur valorisation. Il s'agit de contribuer à faire connaître les initiatives et les projets culturels menés par les différentes associations du réseau et faciliter les échanges de pratiques professionnelles autour de ce sujet.

◆ Avec les structures culturelles d'autre part, afin de favoriser le développement de partenariats entre établissements sociaux et acteurs culturels.

De nombreuses structures (40 % des répondants) invitent la FNARS à diffuser davantage de contenus sur la thématique culturelle afin de les aider à mener à bien leurs projets dans ce domaine : diffuser de l'information et des outils pratiques à destination des travailleurs sociaux, proposer des formations notamment pour les accompagner dans le montage de projets.

Enfin, les structures sont nombreuses (25 % des répondants) à souhaiter que la FNARS se positionne dans l'espace public pour défendre l'accès à la culture comme faisant pleinement parti du parcours d'insertion. Il s'agit de mobiliser les décideurs et les financeurs sur ces questions et de se faire le soutien et le relai des associations auprès des pouvoirs publics.

Notre objectif : promouvoir l'accès aux droits culturels pour les personnes en précarité

La FNARS poursuit ses travaux sur la question de la culture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la communication. A l'occasion de plusieurs rencontres avec les services du Ministère et avec le Ministre lui-même, la FNARS a politiquement porté l'accès aux droits culturels pour les personnes en précarité.

La FNARS insiste sur la nécessité de rendre plus visibles les actions à caractère culturel dans le champ de l'accompagnement social. Poursuivant cet objectif, une étude d'impact plus approfondie et réalisée par le biais d'entretiens qualitatifs avec les personnes concernées dans les établissements (salariés, bénévoles, personnes accueillies, partenaires culturels et institutionnels) est en cours de réalisation. Elle permettra des éclairages sur la plus-value que de telles actions apportent aux personnes accueillies, les obstacles que rencontrent les structures et la formulation de recommandations pour les associations adhérentes comme les pouvoirs publics.

Rassembler les principaux acteurs sur les enjeux de culture et de cohésion sociale est primordial. Pour ce faire la Fédération se rapprochera des têtes de réseaux d'éducation populaire et des fédérations de structures culturelles afin de dégager des positionnements politiques communs, à décliner opérationnellement sur les territoires par des partenariats entre les professionnels de la culture et les professionnels du social, deux mondes aujourd'hui encore relativement hermétiques l'un à l'autre. Ce travail doit se faire par le développement de dynamiques régionales. C'est ce que la FNARS s'efforce de faire dans plusieurs régions comme l'Alsace, la Bretagne ou encore en PACA.

Cette action est soutenue par :



Ministère de la Culture et de la communication

FNARS – Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
76 rue du faubourg Saint-Denis 75010 paris - tel. 01 48 01 82 00 - fax 01 47 70 27 02
www.fnars.org - fnars@fnars.org